



CONSEIL MUNICIPAL DE CORNE

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2011

Le Conseil Municipal de la commune de Corné s'est réuni le 24 octobre 2011 sous la présidence de Jean-Claude LACHENY, Maire, assisté de Joël PÉAN, Hervé LUCAS, Daniëlle JACQUIN, Jean-Louis EZECHIEL, Philippe BELLANGER et Annie GOULLIART adjoints.

Etaient présents: Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux

- Pascal BACHELIER, François BOULINEAU, Laurence BROSSARD, Marie-Edith GILLE, Bernard LAMBERT, Daniel RAULT, Denis RAVEAU et Marie-France RENOU.

Absents ayant donné pouvoir :

- Fabrice BERNIER à Laurence BROSSARD
- Claude BODIN à Pascal BACHELIER
- Didier DESPRÉ à Jean-Louis EZECHIEL
- Maria MAUGENET à Annie GOULLIART
- François RYBSKI à Bernard LAMBERT

Les dossiers suivants ont été examinés :

1. **Etude d'aménagement du centre bourg – 3^{ème} tranche** - A l'unanimité, le Conseil Municipal :
 - décide de confier cette étude à Monsieur TERRIEN, architecte
 - autorise le Maire à signer le contrat pour cette mission

2. **Fiscalité** -
 - **Taxe d'aménagement** : A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'instituer le taux de 3% sur l'ensemble du territoire communal

 - **Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs** : A l'unanimité, le Conseil Municipal propose à la CCVLA la liste des membres titulaires et suppléants de la commune pour l'établissement de cette commission intercommunale.

 - **Fiscalité directe locale** : A l'unanimité, le Conseil Municipal décide le maintien des exonérations en vigueur sur le territoire de la commune.

3. **Etat de la dette** - Considérant l'emprunt contracté par la commune en 2000, emprunt en devises (Franc suisse), considérant la fluctuation de la devise en notre défaveur, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire, en cas de nécessité et après avis de la commission des finances, à prendre toutes dispositions pour renégocier cet emprunt.

4. **Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques** - A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le montant de la participation financière des communes de résidence :
- ✓ école élémentaire : 1 081,87 €
 - ✓ école maternelle : 268,66 €

5. **Contrat de Territoire de la Communauté de Communes Vallée Loire Authion** – A l'unanimité le Conseil Municipal :
- ✓ confirme le souhait d'inclure le projet « médiathèque, ludothèque, maison des associations » dans le Contrat départemental de territoire signé avec le Conseil Général de Maine-et-Loire
 - ✓ valide la fiche de présentation du projet
 - ✓ sollicite une subvention du Conseil général à hauteur de 65 000 €
 - ✓ autorise le Maire à signer le Contrat départemental de territoire

6. **Syndicat Mixte Loire Authion** – A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la demande d'autorisation par le SMLA de l'entretien et de la réhabilitation de cours d'eau de la Vallée de l'Authion. Ce projet est soumis à enquête publique du 24 octobre 2011 au 10 novembre 2011 inclus.

• **Avis de principe**

- **Dénominations salles du Séquoia et Boulodrome** : avis favorable du Conseil Municipal. Le Maire est chargé d'entreprendre les démarches pour obtenir les autorisations nécessaires.
- **projet centre bourg** : A la majorité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'esquisse établie par Monsieur TERRIEN architecte.
- **modifications du POS** : A l'unanimité, le Conseil Municipal, émet un avis favorable sur les modifications proposées
- **rapport d'activités 2010 CCVLA** : sujet reporté à la prochaine séance

Pour extrait certifié conforme
Affiché le 27 octobre 2011
Le Maire,

Jean-Claude LACHENY